

DIVORCES DE 1879 à 1944

Les jugements de divorce sont prononcés par les tribunaux de première instance (Landgerichte) de Colmar (74 AL) et Mulhouse (75 AL). Ils ne sont pas classés à la date du jugement, mais à la date d'ouverture de la procédure. C'est pourquoi il convient de consulter tout d'abord les tables alphabétiques (ou à défaut les registres chronologiques) pour connaître le numéro et la date d'ouverture du dossier.

Exemple : Mme SCHMITT née MULLER demande le divorce le 25 novembre 1904. C'est la 43^e demande de divorce de l'année traitée par la première chambre civile du tribunal. Le jugement est prononcé le 12 avril 1905. Le jugement portera le numéro I R 43/04 (I parce que c'est la 1^e chambre qui traite l'affaire ; R parce que c'est la lettre relative aux divorces dans la nomenclature des dossiers ; 43 parce que c'est la 43^e affaire de l'année ; 04 parce que l'affaire débute en 1904).

Selon les époques, l'épouse qui demande le divorce sera inscrite sous son nom de jeune fille ou sous son nom de femme mariée. Dans notre exemple, on cherchera dans les tables alphabétiques sous la lettre M et sous la lettre S ; le divorce sera inscrit ainsi :

1904			
MULLER Ehefrau SCHMITT	vs	MULLER	43
ou			
SCHMITT geborene MULLER	vs	MULLER	43

1er cas de figure :

Les divorcés vivaient dans l'arrondissement d'Altkirch, ou dans celui de Mulhouse, ou dans celui de Thann :

- pour la période 1880 à 1903 : voir les registres chronologiques des affaires R du tribunal de première instance de Mulhouse, cotés AL 136606 pour la période 1880 à 1894 et AL 117720 pour la période de 1895 à 1903 ; après avoir noté le numéro et la date d'ouverture du dossier, on se reportera aux jugements (affaires R)
- pour la période 1904 à 1944 : voir les tables alphabétiques des affaires R du tribunal de première instance de Mulhouse, cotées AL 19218 ; puis se reporter aux jugements R

2^e cas de figure :

Les divorcés vivaient dans l'arrondissement de Colmar, ou dans celui de Guebwiller, ou dans celui de Ribeauvillé, ou dans celui de Sélestat :

- pour la période 1879 à 1894 : voir le registre chronologique des affaires R du tribunal de première instance de Colmar, coté AL 100114 ; après avoir noté le numéro et la date d'ouverture du dossier, se reporter aux jugements (affaires R de la 1^e chambre ou chambre unique)
- pour la période de 1895 à 1899 : voir la table alphabétique des affaires R du tribunal de première instance de Colmar, cotée AL 106724, puis se reporter aux jugements (affaires R de la 1^e chambre ou chambre unique)
- pour la période 1900 à 1920 : voir la table alphabétique cotée AL 106724 ; si les époux y figurent, se reporter aux jugements (affaires R de la 1^e chambre) ; si les époux n'y figurent pas, voir la table alphabétique de la 2^e chambre cotée AL 125085, puis se reporter aux jugements (affaires R de la 2^e chambre)
- pour la période 1921 à 1941 : voir la table alphabétique cotée AL 106724, puis se reporter aux jugements (affaires R de la chambre unique)
- pour la période 1942-1943, voir les registres chronologiques cotés AL 125086, puis se reporter aux jugements (affaires R de la 1^e chambre ; les jugements de la 2^e chambre n'existent plus).